

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

classe : _____

RESPONSABLE LÉGAL 1

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Tél portable : _____

Tél portable : _____

Tél domicile : _____

Tél domicile : _____

Tél travail : _____

Tél travail : _____

@courriel : _____

@courriel : _____

Lien avec l'élève : _____

Lien avec l'élève : _____

Rappel :

L'hébergement à l'internat est un service accordé aux élèves, dont le lieu de résidence est éloigné de l'établissement, afin qu'ils puissent étudier dans les meilleures conditions possibles.

L'inscription à l'internat vaut acceptation et respect strict du règlement de celui-ci.

Afin de favoriser le bien-être et la réussite des internes, il est apparu opportun de laisser après discussion avec leur famille, la possibilité de laisser leur téléphone pour la nuit. Nous proposons donc à ceux qui le souhaitent, de ranger leur téléphone à 21h30 dans une boîte (fermée) prévue à cet effet.

Nous nous baserons sur ces indications pour composer les chambres et/ou dortoirs (dans la mesure du possible).

Je souhaite que mon enfant pose son téléphone, dans une boîte prévue à cet effet, de 21h30 à 7h les soirs d'internat :

Oui

Non (l'utilisation doit tout de même rester compatible avec la scolarité et les besoins des camarades de chambre de mon enfant)

Correspondant local :

Il est demandé aux familles de communiquer à l'établissement les coordonnées d'un correspondant local, majeur, habitant dans un rayon de 25 kms autour du lycée, s'engageant en cas de besoin à prendre en charge l'élève interne. Ce dernier l'accueillera en cas d'événement exceptionnel ou de fermeture de l'établissement.

CORRESPONDANT LOCAL À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : _____ Prénom : _____

Lien avec l'élève : _____

Adresse : _____

Tél portable : _____ @ courriel : _____

Tél domicile : _____ Tél travail : _____

Important :

Aucune sortie de l'internat ne peut avoir lieu sans solliciter expressément et par écrit l'autorisation du CPE responsable (les horaires et dates doivent être spécifiés de façon précise).

Concernant les sorties régulières (les mercredis ou autre jour / activités hebdomadaires), des formulaires sont proposés en début d'année aux familles.

Concernant les sorties irrégulières et pour faciliter la communication, il est possible, pour raison valable, de solliciter une autorisation d'absence en envoyant un mail sur la boîte de la vie scolaire **avant 17h30** :

Vie-scolaire1.0730043a@ac-grenoble.fr

Un mail de confirmation de réception sera retourné.

Le cas échéant, l'heure limite de retour à l'internat est 21h15.

(Quel que soit le motif, aucune arrivée n'est possible après 21h15 et aucune sortie n'est possible avant 7h le matin).

Un élève malade ne peut rester à l'internat si son état requiert une surveillance jugée particulière.

Dans ce cas, la famille vient récupérer son enfant ou le fait récupérer par le correspondant local ou une personne de confiance.

De même, si un élève doit être vu par un médecin ou s'il est évacué pour une prise en charge médicale, la venue des responsables légaux ou d'une personne de confiance désignée par eux, est nécessaire (ceci ne peut être assuré par aucun personnel du lycée).

Signature de l'élève :

Le

Signature des parents :

Le

A destination des élèves (avec accord des autres élèves concernés et des responsables légaux) : afin de faciliter l'installation dans le dortoir, vous pouvez préciser ici les noms des **3 internes** avec qui vous souhaitez être en chambre (élèves de votre filière).

A savoir, il est nécessaire de constituer des binômes ou chambres de 4 pour que les souhaits soient pris en compte.

Les souhaits émis seront retenus, dans la mesure du possible et sous réserve que tout se passe bien :

La signature du présent document vaut acceptation du règlement du Service Annexe Hébergement.

Lu et approuvé, le _____ par (Nom Prénom) _____

Signature

--